

## NEWSLETTER 44

### Le Conseil fédéral veut réduire nos droits démocratiques !

## ACTUALITÉS

### SOMMAIRE :

#### Politique

- Révision de la Loi sur les Télécommunications (LTC) : le Conseil fédéral envisage de réduire drastiquement le droit d'opposition de la population

#### Ondes et 5G

- 5G, Wi-Fi, Linky... Quels risques pour le vivant ? Retour sur la participation de notre présidente à la table ronde suivant la diffusion du film « Le dilemme numérique »

 Bonne année 2026 ! 

Nous profitons de cette 1<sup>ère</sup> Newsletter de l'année pour remercier chaleureusement tous nos précieux donateurs, bénévoles, ingénieurs, avocats, partenaires et membres d'associations alliées pour votre soutien durant l'année 2025 !

Nous vous souhaitons une magnifique année 2026... la plus préservée des ondes non ionisantes possible !

### APPEL AUX DONS POUR 2026

Pour nous permettre de continuer nos actions, d'atteindre nos objectifs et poursuivre ainsi nos bons résultats aux côtés de la population genevoise, nous avons besoin de Fr. 50'000.- (soit Fr. 4'200.- mensuels).

Même le plus petit de vos dons compte dans ces démarches citoyennes. Quant aux versements mensuels, ils facilitent grandement la gestion de notre trésorerie.

Merci beaucoup pour votre soutien !

**PostFinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève**  
Bulletin de versement et QR code

# Révision de la Loi sur les Télécommunications (LTC) : Le Conseil fédéral propose une loi visant à supprimer le droit d'opposition de la population

**Cette nouvelle loi sur la prolifération des antennes peut encore  
être stoppée !**

Que serait une nouvelle année sans nouveaux défis ? En voici un de taille provenant du Conseil fédéral, au profit, comme toujours, des opérateurs !

En effet, le CF a déposé le 12 décembre dernier, sous le sapin de la population helvétique, un cadeau empoisonné pour tous les défenseurs du Vivant et opposants à l'exposition croissante du rayonnement électromagnétique des antennes de téléphonie mobile (5G).

Comme vous pourrez le constater dans notre récent communiqué de presse ci-dessous, cette proposition de modification de la LTC, en consultation jusqu'au 31 mars 2026, **est une véritable bombe face aux droits démocratiques des riverains de toute la Suisse !**

Sous prétexte d'augmenter la couverture des antennes sur notre territoire, pourtant déjà effective à 98 % de la part de Swisscom, **ce projet tend à supprimer le droit d'opposition lié à l'exposition du rayonnement non-ionisant des antennes, en amont de leur installation. Ce qui signifie qu'une antenne illégale pourrait fonctionner librement, même avant et pendant toute la procédure d'un recours (plus d'effet suspensif), qui dure généralement plusieurs années !**

Cela est d'autant plus inquiétant que le Tribunal fédéral a dû intervenir à plusieurs reprises **pour mettre fin à certaines astuces des opérateurs, qui tentent par tous les moyens d'augmenter la puissance des antennes, par le biais de calculs prévisionnels de plus en plus incompréhensibles.**

De plus, le Conseil fédéral souhaite raccourcir la durée du processus d'autorisation de construire, qui semble trop longue pour les opérateurs. **Pourtant, ce sont bien les erreurs graves de ces derniers, que les riverains constatent dans presque deux tiers des demandes de permis**, et ce malgré un contrôle préalable des services de contrôle cantonaux (le SABRA pour Genève), qui ralentissent considérablement le processus en question ! Plusieurs arrêts des tribunaux cantonaux et fédéraux l'ont du reste démontré ces dernières années.

D'ailleurs, la qualité de contrôle de ces organismes cantonaux pose également question. Est-ce lié à un manque de ressources humaines et/ou de compétences ?

[\*\*Consulter notre communiqué de presse\*\*](#)

## Ces trois prochains mois sont primordiaux !

La consultation de ce projet de loi est ouverte à tous, jusqu'au 31 mars 2026. Bien entendu, toutes les associations de défense contre le rayonnement y participeront, mais chaque citoyen peut également y participer.

**Cette suppression des droits démocratiques est inacceptable ! C'est la porte ouverte à d'autres suppression de nos droits.** Elle touche aujourd'hui la protection contre le rayonnement ionisant, mais quel autre pan de notre société touchera-t-elle demain ?

[Lien à la consultation](#)

## Agissez en signant la pétition !

Dans le but d'être entendu, l'association Schutz vor Strahlung propose de signer une pétition. Nous espérons, en collaboration avec les différentes associations de défense, obtenir **30'000 signatures d'ici le 20 mars 2026.**

Vous pouvez retourner vos formulaires, soit à l'adresse de Schutz vor Strahlung, soit à la nôtre :

**5G Moratoire pour la Suisse**  
**Case postale 24**  
**1223 Cologny**

Vous pouvez également nous soutenir financièrement.

[Lien à la pétition](#)

## 5G, Wi-Fi, Linky... Quels risques pour le vivant ?

Retour sur la table ronde du 11 octobre 2025 qui a suivi la diffusion du film « **Le dilemme numérique** », à laquelle notre présidente a participé.

L'excellent documentaire « **Le dilemme numérique** » est à regarder et à diffuser car tous les éléments clefs de la problématique concernant la téléphonie mobile y sont traités.

Nous vous conseillons de regarder le film (gratuit) avant de visionner la table ronde.

[Voir le film](#)

[Voir la table ronde](#)

## 2 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE (facteur de correction)

25.11.25 Consultez le lien [Avenue Blanc 49, Genève-Petit-Saconnex](#)

25.11.25 Consultez le lien [Rue du Tir-au-Canon 1, Carouge](#)

## 4 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE

17.12.25 Consultez le lien [Route de l'Usine-à-Gaz 4, Vernier](#)

12.12.25 Consultez le lien [Rue Voltaire 10, Genève-Cité](#)

27.11.25 Consultez le lien [Rue de Coutance 25, Genève-Cité](#)

25.11.25 Consultez le lien [Chemin des Hauts-Crêts 124, Vandoeuvres](#)

## 1 NOUVELLE AUTORISATION (facteur de correction)

07.01.2026 Consultez le lien [Avenue de Miremont 46, Genève-Plainpalais](#)

## 2 NOUVELLES AUTORISATIONS

05.01.26 Consultez le lien [Chemin de Jardin-Alpin 2, Meyrin](#)

01.12.25 Consultez le lien [Route des Acacias 4 et 6, Genève-Plainpalais](#)

**POUR UNE PETITE ASSOCIATION TELLE QUE LA NOTRE,  
LE BILAN EST TOUJOURS EPOUSTOUFLANT**

**Sans votre soutien, nous ne pouvons pas agir !**

Depuis septembre 2019, nous nous sommes occupés de **406** mises à l'enquête, dont **154** nouveaux mâts (!).

Depuis début 2021, suite à la [modification de l'ORNI de décembre 2021](#), **390** dossiers ont été autorisés.

Depuis janvier 2022, nous avons suivi **74** dossiers en 1<sup>ère</sup> instance, et depuis 2023, **14** dossiers en 2<sup>ème</sup> instance, à cela s'ajoutent le recours contre le RPRNI que nous avons gagné et l'enquête de police contre les attaques que nous subissons depuis bientôt 3 ans.

Dans les mises à l'enquête parues **depuis le 7 octobre 2024**, **88** concernent des modifications anciennement considérées comme « mineures », uniquement sur le petit canton de Genève ! Grâce aux 4 jugements récents du TF, les opérateurs ont maintenant l'obligation de suivre le processus de mise à l'enquête pour se mettre en conformité.

**Et également toutes nos actions d'information auprès de la population que politique**

**Pour atteindre ses objectifs, notre association a besoin de bénévoles et de moyens financiers. N'hésitez pas à nous contacter.**

**Jusqu'à fin septembre 2023, notre association était 100% bénévole.** Notre travail étant de plus en plus diversifié et conséquent, et afin de pouvoir atteindre nos objectifs, nous avons dû engager un secrétaire à 50% pour assurer la qualité de la gestion quotidienne et du traitement de nos dossiers, qui devenaient impossible à gérer.

**Nous avons besoin de renforcer notre petite équipe** par des bénévoles **sur le terrain**, pour informer et distribuer des flyers, saisir des listes de données, etc. Nous cherchons également des personnes bénévoles **ayant des compétences informatiques, juridiques, techniques** (ingénieurs, physiciens, techniciens, politologue, etc.).

Afin de maintenir notre travail d'information et de sensibilisation auprès de la population et des élus, et d'accompagnement auprès des recourants, **un soutien financier sous la forme de dons réguliers** (mensuels ou trimestriels – toute somme bien venue) est primordial. Nos principaux frais de fonctionnement sont : salaire de notre secrétaire et nos principaux frais de base (hébergement et maintenance du site, messagerie, courriers, téléphone, imprimante, etc.).

Avec nos très cordiales salutations.

Pour l'association, Ghislaine Jacquier

**Association 5G Moratoire pour la Suisse**  
**Case postale 24 - 1223 Cologny**

**PostFinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève**  
**Bulletin de versement et QR code**

Numéro de clearing : 0900  
Code BIC/SWIFT : POFICHBEXXX

Contactez-nous par mail : [info@5gmoratoirepourlasuisse.ch](mailto:info@5gmoratoirepourlasuisse.ch)

Site : <https://5gmoratoirepourlasuisse.ch/>

Pour vous désinscrire : [news@5gmoratoirepourlasuisse.ch](mailto:news@5gmoratoirepourlasuisse.ch)